



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CHER

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle de la Protection des Populations
Service de la Protection de l'Environnement**

Installation classée soumise à autorisation
N° 5704

INSTALLATION CLASSÉE SOUMISE À AUTORISATION

RÉCÉPISSÉ

Changement de dénomination sociale

Le Préfet du Cher, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du mérite,

VU le code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1990 autorisant la SA Récupération Industrielle du Centre (RIC) dont le siège social est situé 5, rue Pleyel à Saint Denis (93200), à exercer des activités de stockage et de récupération de déchets de métaux et d'alliages de résidus métalliques, d'objets en métal et carcasses de véhicules hors d'usage, conformément à la liste limitative produite, sur le territoire de la commune de La Chapelle St Ursin, au lieu-dit « Les Chaumes », sur les parcelles cadastrées section AI^{nos} 26,27p et 21 sur une superficie de 16 000 m²,

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2005 imposant des prescriptions complémentaires concernant notamment le rejet des eaux résiduaires et la lutte contre l'incendie,

VU l'arrêté préfectoral du 27 février 2008 mettant à jour les prescriptions applicables à l'établissement « broyeur » exploité par la société RIC ENVIRONNEMENT ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 février 2013 portant renouvellement d'agrément « broyeur » et agrément « centre VHU » pour la dépollution, le démontage ou le broyage de Véhicules Hors d'Usage pour le site exploité par la société RIC ENVIRONNEMENT sur le site de LA CHAPELLE-SAINT-URSIN ;

VU la lettre en date du 29 juillet 2013 de M. Pascal TISSOT indiquant le changement de dénomination sociale du site, sis à La Chapelle St Ursin au lieu-dit « Les Chaumes »,

DONNE RÉCÉPISSÉ

à M. Pascal TISSOT, Directeur Général de la SAS BARTIN RECYCLING, dont le siège social est situé 5, rue Pleyel à SAINT-DENIS (93200), de sa déclaration du 29 juillet 2013, faisant connaître que la SAS RIC ENVIRONNEMENT exploitant le site à La Chapelle St Ursin (18570), au lieu-dit « Les Chaumes » est devenue la SAS BARTIN RECYCLING.

La SAS BARTIN RECYCLING est tenue de respecter **les arrêtés préfectoraux des 17 décembre 1990, 29 juin 2005, 27 février 2008 et 18 février 2013.**

Les droits des tiers restent expressément réservés.

Fait à Bourges, le 7 août 2013

Le Préfet,
Pour Le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Service de la Protection de l'Environnement,



Pierrick ALLEE